

COMMUNE DE MARCHÉMORET
COMPT E - R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 11	L'an deux mil vingt-trois, le 16 septembre à 10h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de Marchémoret, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 04 / 09 / 2023	<u>Etaient présents</u> : Mr DURAND Jean-Louis, Mme TRAVERS Aurore, Mr NADOTTI Cédric, Mme THOUVENIN Séverine, Mr DUBIEF David, Mme GALLINA Laetitia, Mrs COURBEBASSE Christian, GROSJEAN Daniel.
Date d'affichage 05 / 09 / 2023	<u>Excusés</u> : Mr MARY Patrick, Mr MOUSSA Mohamed Taki, Mme MULLER Stéphanie, Mr DEL CORPO Mario, <u>Excusés représentés</u> : Mr MARLEIX Gilles donne pouvoir à Monsieur GROSJEAN Mr GIRARD David donne pouvoir à Monsieur DURAND Jean-Louis Mr MARTINIE Antoine donne pouvoir à Madame TRAVERS Aurore <u>Secrétaire de séance</u> : Mr DUBIEF David

Monsieur propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- * Contrat pour la supervision du système de vidéoprotection de la commune.
- * Contrat de maintenance du système de vidéoprotection de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Rétrocession de la voirie du lotissement La Grande Mare - SCN GABRIELLE / Mairie de Marchémoret – Parcelles XK 75/79/81

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir les parcelles XK 75 d'une superficie de 44a 33ca : voirie et assiette du city stade, XK 79 d'une superficie de 64a 19ca : espaces verts dans lesquels ont été créés les bassins de rétention des eaux pluviales et XK 81 d'une superficie de 19a 64ca : espaces verts, à titre gratuit au profit de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer tous les documents en vue de cette acquisition et à signer l'acte de cession établi par l'Office Notarial de Meaux- SAS COURTIER VIELPEAU LE BARBÉ – 47 Boulevard Jean Rose – 77100 MEAUX.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Modification du parcellaire cadastral

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-Verbal de délimitation ainsi que du plan de division établi par l'Ordre des Géomètres Experts : AS CONSEILS.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la désaffectation des portions de terrain issu de la section XI. Ainsi que le déclassement de cette emprise de terrain du domaine public de la commune.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer tous les documents établis par l'Ordre des Géomètres Experts : AS CONSEILS – 32 Rue des Ursulines 77100 MEAUX, pour numérotage auprès du Service du Cadastre.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Désignation d'un délégué titulaire et suppléant à la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

Conformément à l'article R.7 du code électoral, des commissions de contrôle des listes électorales doivent être instituées dans chaque commune par le Préfet après chaque renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que la composition, de la commission des listes électorales prévue par le IV, V, VI et VII de l'article L.19 du Code Electoral, elle diffère selon le nombre d'habitant de la commune.

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de : un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal Judiciaire,

DESIGNE en qualité de membre titulaire à la commission de contrôle :

- Monsieur Cédric NADOTTI

DESIGNE en qualité de membre suppléant à la commission de contrôle :

- Monsieur Mohamed, Taki MOUSSA

DESIGNE en qualité de délégué de l'administration

- Monsieur Laurent BELLOY

DESIGNE en qualité de délégué du Tribunal Judiciaire

- Madame Agnès BELIN

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs

Considérant les différents mouvements au sein du personnel communal, Monsieur le Maire signale que le tableau des effectifs se voit modifié et en donne lecture, comme suit :

Au 1er septembre 2023 :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Filière Administrative			
Adjoint administratif principal 1 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	35 heures
Filière Technique			
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Filière Animation			
Adjoint d'animation territorial	C	1	35 heures
	C	1	35 heures
Filière médico-sociale			
Agent Social territorial	C	1	31,56 heures
TOTAL			
		7	
Filière Technique Mise en disponibilité pour convenances personnelles : 1 agent / Filière Technique / Catégorie C Date de prise d'effet le 22 juillet 2022. Renouvellement d'un an, le 23 juillet 2023.			
Filière Animation Mise en disponibilité pour convenances personnelles : 1 agent / Filière Animation / Catégorie C Date de prise d'effet le 8 juillet 2023.			

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Mélodie RENARD a demandé sa mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Monsieur le Maire informe que Madame Aurélie BALLION a été recrutée à compter du 1^{er} septembre 2023 en contrat CDD / 35H.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Révision des tarifs de la cantine à compter du 1^{er} novembre 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie de la manière suivante :

Pour la cantine :

- * 1 enfant : 4.80 € au lieu de 4.20 € le repas
- * 2 enfants : 4.70 € au lieu de 4.10 € le repas
- * 3 enfants et plus : 4.60 € au lieu de 4.00 € le repas

Pour la garderie :

- * L'inscription hebdomadaire à la garderie : 23.00 € au lieu de 20.00 €
- * L'inscription occasionnelle reste inchangée à 10.00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

GDRF – Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à encaisser la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF pour l'année 2023 d'un montant de 788.00 € qui sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Contrat pour la supervision du système de vidéoprotection de la commune

Monsieur le Maire propose de signer un contrat avec la société PRISMA SÉCURITÉ pour la supervision du système de vidéoprotection de la commune.

Tarif du contrat :

- Montant 1 920.00 € H.T soit 2 304.00 € T.T.C

Le présent contrat prendra effet au 19 septembre 2023.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Contrat de maintenance pour la supervision du système de vidéoprotection de la commune

Monsieur le Maire propose de signer un contrat de maintenance avec la société PRISMA SÉCURITÉ pour le système de vidéoprotection de la commune.

Tarif du contrat :

- Montant 3 900.00 € H.T soit 4 680.00 € T.T.C

Le présent contrat prendra effet au 19 septembre 2023.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.

